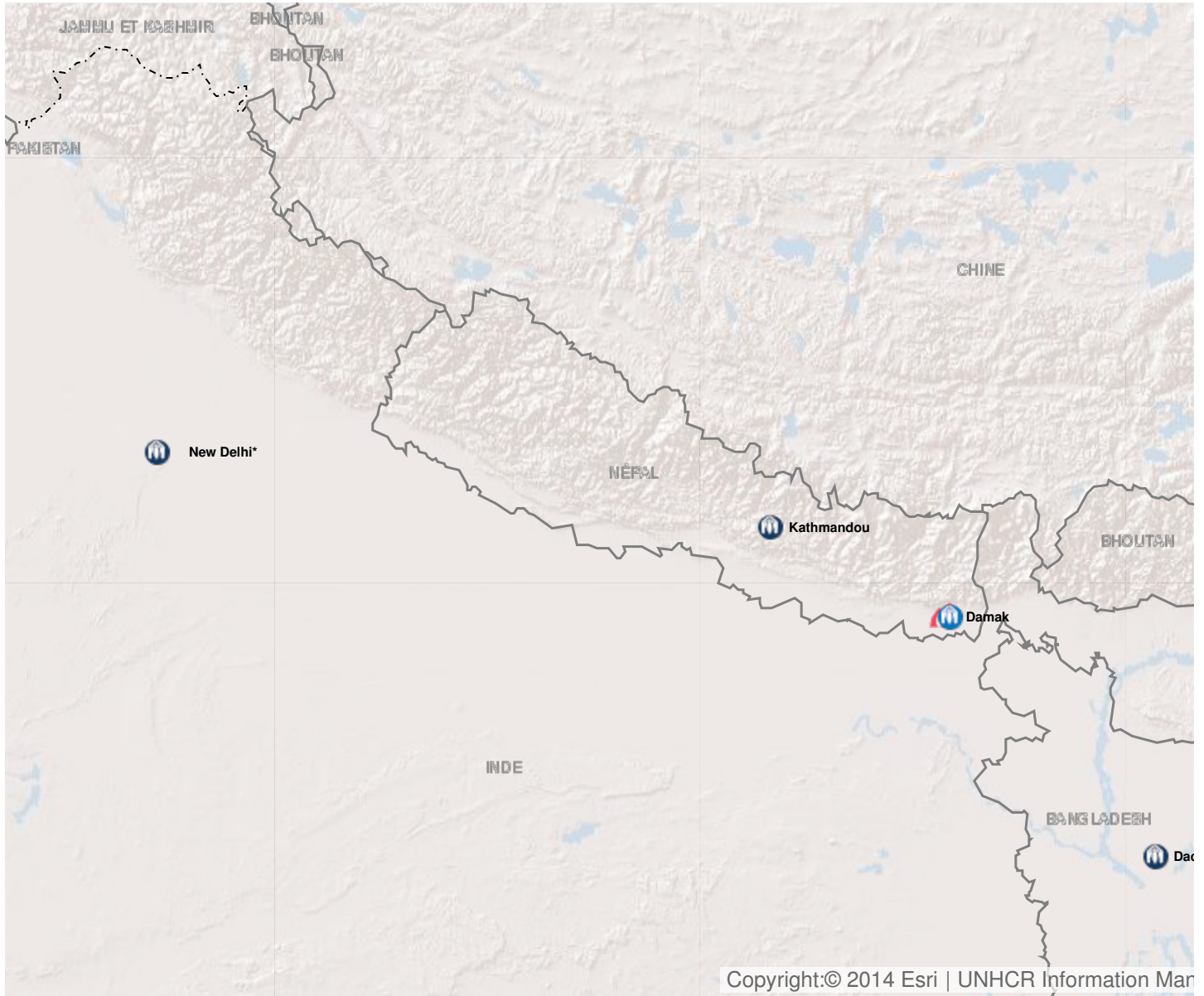


# Résumé du plan 2017

Généré le 24/2/2017

## Opération: Népal



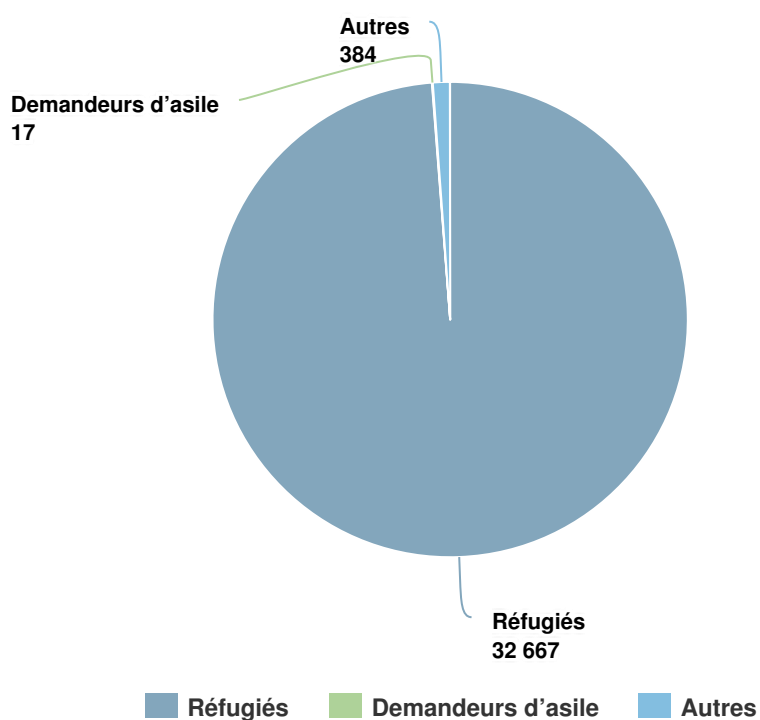
## Personnes relevant de la compétence du HCR

- 15% EN 2015

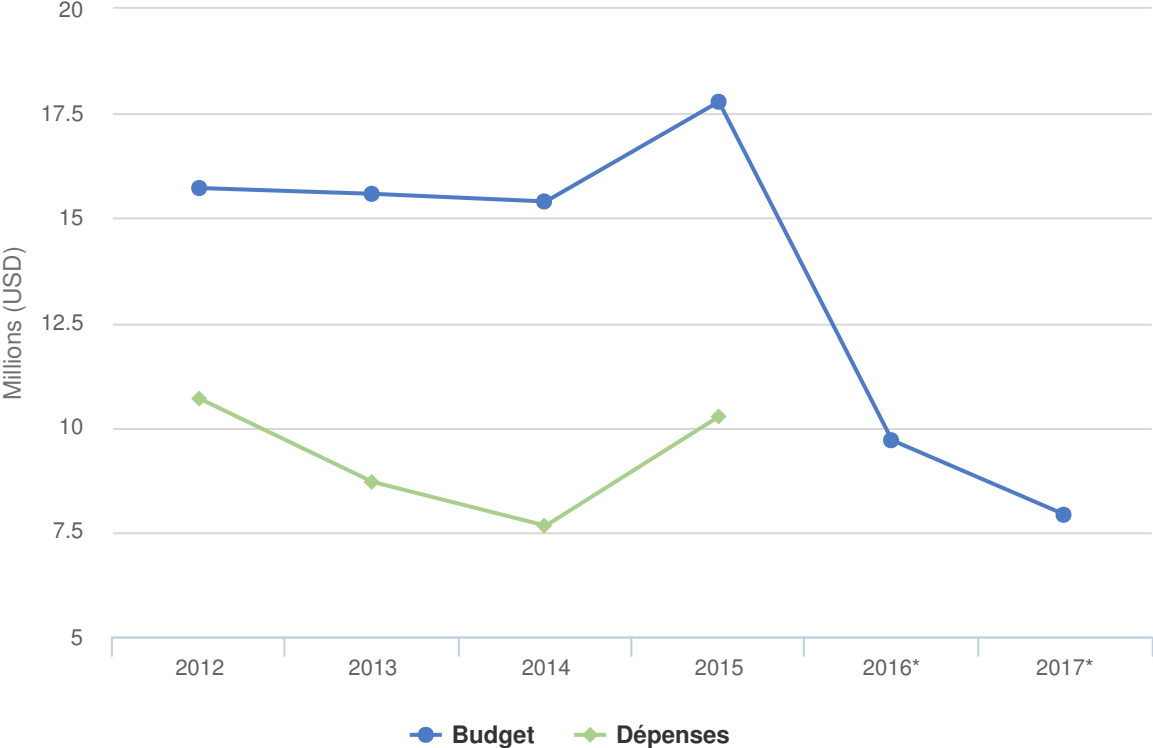
**2015** 33,068

**2014** 39,012

**2013** 46,966



# Budgets et Dépenses - Népal



## Chiffres clés pour 2017

- 70 projets de coexistence pacifique seront mis en œuvre (réfugiés du Bhoutan)
- 100 % des foyers auront accès à de l'énergie durable (réfugiés du Bhoutan)
- 100 % des enfants en âge d'aller à l'école primaire seront inscrits dans l'enseignement primaire (réfugiés du Bhoutan)
- 100 % des personnes relevant du mandat du HCR auront accès aux soins de santé primaires (réfugiés urbains)
- 100 % des enfants en âge d'aller à l'école primaire seront inscrits dans l'enseignement primaire (réfugiés urbains)

## Environnement opérationnel

Le Népal poursuit sa reconstruction après les tremblements de terre des mois d'avril et mai 2015. La nouvelle constitution du Népal a été promulguée en septembre 2015, ce qui constituait un élément essentiel du processus de paix. Des tensions et des incertitudes politiques ont toutefois provoqué une crise humanitaire et économique dans le pays et ont eu un impact négatif sur les activités de protection, d'aide et de réinstallation.

Le départ d'un grand nombre de réfugiés suite à leur réinstallation a provoqué la perte de certaines économies d'échelle, et a de ce fait augmenté le coût de services essentiels tels que l'éducation, les soins de santé, la provision d'eau et l'assainissement ainsi que l'électricité dans les foyers. Le gouvernement du Népal continue néanmoins d'accueillir généreusement les réfugiés comme il le fait depuis des dizaines d'années et la communauté internationale vient compléter les efforts entrepris pour trouver des solutions, principalement par la réinstallation dans des pays tiers.

## Priorités clés

Le HCR maintiendra son engagement au Népal en vue de trouver des solutions durables pour le reste des réfugiés du Bhoutan après la conclusion du programme de réinstallation de groupe. Les activités clés comprennent la mise en œuvre de projets de soutien aux communautés d'accueil à petite échelle et le renforcement des services de protection et services communautaires. L'objectif de ces projets est d'être utiles tant pour les réfugiés que pour les communautés qui les accueillent, afin de renforcer les mécanismes de soutien communs grâce à des liens vers les services d'orientation au niveau des districts.

Pour les réfugiés et demandeurs d'asile urbains, le HCR fournira l'aide requise pour couvrir les besoins essentiels. Ces besoins essentiels comprennent une allocation d'aide, des services de soins de santé primaire, une allocation scolaire pour quelque 160 enfants réfugiés, ainsi que la promotion de solutions durables, y compris l'autosuffisance et la réinstallation vers des pays tiers pour les personnes extrêmement vulnérables ou les personnes exposées à des risques élevés nécessitant une protection.

Le HCR maintiendra son engagement en faveur de l'octroi de documents de citoyenneté pour ceux qui n'ont pas de certificat de citoyenneté conforme aux normes internationales et continuera de fournir des conseils techniques pertinents. Il participera également à des partenariats stratégiques avec des agences de l'ONU, des ambassades, des experts juridiques nationaux et d'autres parties prenantes de la société civile en vue d'une collaboration éventuelle sur des questions de citoyenneté.

---